



## Communiqué de presse

Date : 25.02.2025

---

### La contrebande de tabac dans la ligne de mire de la Douane suisse

**Entre la fin de l'année passée et le début de cette année, les douaniers ont constaté d'importants cas de contrebande de cigarettes, entre autres à l'aéroport de Genève. Des irrégularités dans l'importation de produits du tabac ont également été mises à jour. Ces découvertes ont notamment été réalisées dans le cadre d'actions coup de poing soutenues par Europol. Le reste du temps, l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) ne baisse pas la garde.**

Le 7 février dernier à l'aéroport de Genève, les collaborateurs de l'OFDF ont intercepté deux voyageurs en provenance d'Égypte en possession chacun d'une importante quantité de cigarettes. Le premier, un Égyptien de 35 ans, avait emprunté la voie verte au passage de la douane avec quelque 44 840 cigarettes, représentant plus de 220 cartouches dans ses bagages. Le second, un ressortissant grec de 25 ans, transportait 47 360 cigarettes, à savoir plus de 235 cartouches, qu'il n'avait pas, lui non plus, déclarées.

#### **Opérations estampillées EMPACT**

L'OFDF a participé en décembre à deux opérations dans le cadre d'EMPACT (European Multidisciplinary Platform Against Criminal Threats). Cette plateforme de l'Union européenne soutenue par Europol implémente notamment des mesures de contrôle aux frontières extérieures, de coopération policière, douanière et judiciaire ou encore de gestion de l'information. Au total, 200 cas ont pu être découverts pendant deux semaines dans les envois commerciaux et privés. Parmi les découvertes réalisées dans le trafic touristique, un Suisse de 57 ans a tenté d'importer illégalement 29 boîtes de 25 cigares cubains d'une valeur totale sur le marché suisse de 279 800 francs; des investigations de l'OFDF sur ce cas sont en cours. Dans le trafic commercial, un envoi à destination du canton d'Argovie a été bloqué lors de l'analyse de la déclaration électronique. Plus d'une tonne et demi de tabac à coupe fine pour la confection de cigarettes à rouler avait été déclaré de façon erronée avec

le taux de la redevance relative au fonds pour la culture du tabac indigène (Sota) et celui de la prévention du tabagisme au lieu de celui pour l'imposition sur le tabac; 86 343,65 francs n'avaient ainsi pas été perçus. Des redevances à hauteur de 6993 francs pour la TVA ont également été éludées.

### **Sanctions sévères**

Toutes les mules de nationalité étrangère interpellées dans le trafic touristique ont été amendées pour infraction à la loi sur les douanes, à la loi sur la TVA et à la loi sur l'imposition du tabac. Comme de la contrebande par métier a pu être décelée dans les cas de non-annonce de cigarettes, une interdiction d'entrée sur le territoire suisse a été demandée pour chaque personne au Secrétariat d'état aux migrations (SEM). Les cigarettes seront détruites. À noter que l'OFDF convertit systématiquement les amendes prononcées à l'encontre des mules en jours d'arrêt, lorsqu'elles ne sont pas payées. L'OFDF collabore par ailleurs étroitement avec les autorités partenaires en Suisse et à l'étranger ainsi qu'avec les principaux fabricants de cigarettes dans le but de lutter contre la contrebande et les contrefaçons.

### **Contrebande de cigarettes majoritairement par voie aérienne**

En 2024, les saisies de cigarettes de contrebande effectuée par des mules ont marqué une hausse par rapport à 2023 dans les trois aéroports internationaux (2023: 693 776 pièces / 2024: 882 265 pièces). C'est à l'aéroport de Genève que la majeure partie d'entre elles ont été réalisées (2023: 500 280 / 2024: 716 980). Dans la majorité des cas, les cigarettes semblent être destinées aux divers marchés en France. En 2023 et en 2024, les cigarettes saisies provenaient principalement de Turquie, Égypte, Éthiopie et de République du Congo. Aucune contrefaçon n'a été constatée lors de l'analyse des cigarettes importées pendant cette période.

**Légende:** En 2024, les saisies de cigarettes de contrebande effectuée par des mules ont marqué une hausse par rapport à 2023 dans les trois aéroports internationaux.

**L'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)** assure la sécurité globale à la frontière. Il revêt des fonctions de protection et de contrôle, perçoit des droits de douane ainsi que d'autres redevances et amène un tiers des recettes totales dans les caisses de la Confédération. En luttant contre la criminalité transfrontalière et la migration irrégulière, l'OFDF contribue également à la sécurité de la Suisse. Il exécute en outre des tâches dans une centaine de domaines autres que douaniers tels que les produits thérapeutiques, la conservation des espèces ou la protection des marques. La mission de l'OFDF consiste à contrôler les marchandises, les personnes et les moyens de transport en fonction de la situation et des risques.

**Renseignements:**

Service de presse OFDF

Tél. 058 462 67 43, [medien@bazg.admin.ch](mailto:medien@bazg.admin.ch)